

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Soleiha à Bessières.

**Votants :**

**CCHT :** Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI, Serge BAGUR

**CCCB :** Daniel ANTIPOU, Joël CAMART, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Patrick CATALA, Christian ROUGE

**C3G :** Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Brigitte GALY, Véronique MILLET

**CCF :** Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER

**CCVA :** Nathalie GILARD, Marie-Hélène PEREZ, Roger VIALAS

**Absents ayant donné pouvoir :** Jean BOISSIERES à Gilles MARTIN, Didier LAFFONT à Didier CUJIVES, Véronique CHÈNE à Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ à Patrice SEMPERBONI, Jeanine GIBERT à Guy NAVLET

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET

**Domaine :** Contractualisation

**Délibération n°:** 18/85

**Objet :** Contrat Régional 2018-2021

Le Président expose que lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux 2018-2021 sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département de la Haute-Garonne ont convenu de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée.

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire du PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute Garonne et la Région Occitanie pour :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire du Pays Tolosan ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021. La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels.

Le contrat cadre du PETR Pays Tolosan :

☒ Précise les 4 défis stratégiques qui s'imposent pour ancrer l'attractivité du territoire dans le long terme :

- Conjuguer qualité de l'accueil et le respect de l'environnement
- Associer la densification et de l'habitat et des transports collectifs
- Renforcer l'autonomie économique et la complémentarité des territoires
- Accompagner le territoire à la transition énergétique et écologique

☒ Expose les enjeux majeurs à atteindre d'ici 2021 :

- Un accueil de qualité pour les habitants La couverture numérique très haut débit de l'ensemble du territoire
- Le maintien de la cohésion sociale par la dynamisation des cœurs de villes et de villages
- Le développement des mobilités : accès à l'emploi, activités, tourisme, loisirs
- La préservation des espaces naturels et des paysages, atout majeur du territoire
- L'articulation avec les autres territoires (Métropole toulousaine, Gers, Tarn et Garonne, Tarn)

# PROJET

Le document cadre expose les différentes actions et opérations susceptibles de bénéficier des aides de la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée au titre des politiques territoriales.

# PROJET

Le contrat recense les actions ou opérations, leurs calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Il est conclu pour 3 ans, avec une clause de révision annuelle.

Le Président propose au Conseil Syndical de s'engager dans la mise en place d'un Contrat Régional entre la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan et de se rapprocher des services régionaux pour finaliser la démarche le plus rapidement possible.

Il demande à l'Assemblée de délibérer sur la mise en œuvre d'un Contrat Régional 2018-2021, et d'approuver la démarche entreprise.

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- s'engager dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021
- approuver la rédaction du Contrat Régional 2018-2021 liant la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan
- mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce contrat.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 26 juin 2018.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 26 juin 2018  
Au registre sont les signatures